

# ANGLARDS DE SALERS

## Séance du 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 5 février 2024, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

### Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Madame Françoise FOURNIVAL, Madame Alexandra ROUSSEYRE, Monsieur Sébastien SIMON, Daniel TREMEE, Madame Brenda WALTER, Monsieur Thomas FAGEOLE.

Absent excusé : Madame Nadine FAUCHER ayant donné pouvoir à Brenda WALTER, Monsieur Alain DEFLISQUE ayant donné pouvoir à Jean-Louis DAPON

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2024

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

---

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire ouvre la séance par l'approbation du Compte de Gestion 2023 pour le budget du Lotissement. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 (Lotissement) celui de tous les titres et mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrite dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré le Conseil

### **L'ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Puis Monsieur le Maire communique à l'assemblée le Compte administratif 2023 pour le lotissement afin de le soumettre à l'approbation sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DAPON qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 19 260.00 € Recettes : 19 260.00 € Résultat de l'exercice 2023 : 0.00 €

Investissement :

Dépenses : 12 130.00 € Recettes : 15 000.00 € Résultat de l'exercice 2023 : 2 870.00 €  
Déficit reporté : 68 626.97 €

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Affectation du Résultat pour l'année 2023 pour le budget du lotissement.  
Vu l'approbation des résultats du compte administratif 2023 conforme aux résultats du compte de gestion 2023 du receveur municipal, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de l'affectation du résultat du budget lotissement :  
Fonctionnement : Résultat à affecter : 0  
Investissement : Résultat à affecter : Déficit à affecter : - 65 756.97 €

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Monsieur le Maire poursuit la séance avec l'approbation du compte de gestion 2023 concernant la commune.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Monsieur le Maire communique ensuite à l'assemblée le compte administratif 2023 de la commune afin de le soumettre au vote sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DAPON qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 862 015.40 € Recettes : 991 394.09€ Résultat de l'exercice 2023 : 129 378.69 €  
Excédent antérieur reporté : 237 714.62 €

**Investissement :** Consommés Dépenses : 581 071.60 € Consommés Recettes : 322 591.51 €  
Résultat exercice 2023 : - 258 480.09 € Excédent reporté : 93 868.21 €  
Solde RAR : 200 097.42

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Le Conseil Municipal, vu l'approbation des résultats du CA2023 conforme aux résultats du compte de gestion 2023 du receveur municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat du compte administratif 2023 :

**Fonctionnement :** Résultat à affecter : 367 093.31 €

**Investissement :** Déficit à affecter : - 164611.88      1068 : 364 709.30 Excédent de fonctionnement à reporter 2024 : 2.384.01 €

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Monsieur le Maire poursuit avec le dossier de modification simplifiée N°5 du PLU, après avoir entendu le bilan de la mise à disposition, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification N°5

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Monsieur le Maire communique à l'assemblée la liste des demandes de subventions pour 2024. Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres valide les mêmes subventions que l'an passé en augmentant de 250.00 € le Club de l'amitié, de 300.00 € le Comice Agricole du canton de Salers, de 50.00 € la pastourelle, en diminuant de 300.00 € le

Tennis club, en créant des subventions supplémentaires pour le comice laitier : 400.00 €, la Jeanne d'arc : 50.00 € au total : 22.210.00 €

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de stage d'un jeune administré dans le cadre de sa formation scolaire à la base aérienne 123 d'Orléans Bricy pour un coût total de 1.680 €. Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 300.00 €

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Monsieur le Maire communique également une demande de subvention de voyage scolaire à Paris pour l'école de Notre Dame, le Conseil Municipal décide de verser à l'unanimité la somme de 50.00 € par élève de la commune participant.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- Monsieur le Maire fait part de la volonté d'augmenter les tarifs d'une hausse générale de 2 € pour les entrées du Château lors des manifestations et des visites guidées. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver cette augmentation.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Il a également été évoqué :

- L'augmentation des tarifs de la Cantine (approuvé aux vues de l'équilibre des dépenses et recettes)
- Les différents travaux
- La lettre communale

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h30